

Loi sur le numérique, les Français consultés

Le projet de loi sur le numérique a été présenté et mis en ligne samedi 26 septembre par le gouvernement, ouvrant une consultation inédite de trois semaines au grand public.



Neutralité du net, « *open-data* » ou protection des données renforcées: comme promis en juin, le premier ministre Manuel Valls et la secrétaire d'État chargée du numérique Axelle Lemaire ont lancé samedi 26 septembre une plate-forme numérique de « *co-crédation de la loi permettant aux citoyens d'enrichir et de perfectionner le texte législatif gouvernemental* ».

Une large consultation

« *Nous ouvrons une nouvelle page de l'histoire de notre démocratie car c'est la première fois dans notre pays et en Europe qu'un texte de loi est ainsi ouvert aux contributions des citoyens* », a déclaré Manuel Valls lors d'une conférence de presse à Matignon.

Concrètement, les participants pourront émettre un avis sur les différents articles du texte et faire des propositions de modifications qui seront elles-mêmes soumises à l'avis des internautes jusqu'au 17 octobre.

Les contributions ayant reçu le plus de votes des internautes auront également la garantie d'obtenir une réponse officielle du gouvernement et les auteurs des contributions les plus populaires seront reçus par Axelle Lemaire.

La synthèse de la consultation sera présentée à partir du 26 octobre.

Les données publiques ouvertes à tous

Le projet de loi, composé de 30 articles, s'ordonne autour de trois axes.

Dans la première partie, intitulée « *Loi pour une République numérique* », le texte fixe un cadre global à la politique française d'« *open-data* ».

Les données publiques de l'administration devront être ouvertes, gratuites et en libre circulation par défaut, tandis qu'un service public de la donnée sera créé afin de « *définir des formats et des standards de qualité pour que ces données soient accessibles et réutilisables* ».

« *C'est une grande avancée, a indiqué Manuel Valls, car ces données seront à la disposition des entreprises, des associations, qui pourront proposer de nouveaux services, de nouveaux produits, qui pourront aussi rendre nos politiques publiques plus efficaces* ».

Neutralité du net, droit à l'oubli et confidentialité

Dans le second volet du projet de loi, le gouvernement français souhaite que le terme « *neutralité du net* » figure « *dans la loi française* », alors que ce principe n'est pas cité nommément dans le projet de règlement européen faute de position commune entre les différents les pays membres sur le sujet.

Le texte affirme également « *le principe de libre disposition des données personnelles* », avec notamment un « *droit à la portabilité* » qui permettrait à un internaute de transférer son historique de données s'il passe d'une plate-forme à une autre.

La protection des données personnelles sera également renforcée avec l'introduction d'un « *droit à l'oubli* » pour les mineurs accéléré ou encore un « *droit de mort numérique* », sorte de testament qui permet de « *définir des directives relatives à la conservation et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès* », selon le texte.

> À (re) lire: [la justice européenne reconnaît un « droit à l'oubli » numérique](#)

La « *confidentialité des correspondances privées* » sera par ailleurs garantie, tout comme le principe de « *loyauté des plates-formes* », pour contraindre les moteurs de recherche ou les sites marchands à « *délivrer une information loyale, claire et transparente* ».

Une garantie d'accessibilité

Enfin un troisième volet concerne « *l'inclusion numérique* ». Le gouvernement entend favoriser l'accessibilité des personnes handicapées aux sites Internet publics.

Un « *droit au maintien de la connexion à Internet* » pour « *les foyers modestes* » en cas de non-paiement des factures figure également dans ce projet de loi.

L'arrivée du texte devant le conseil des ministres, maintes fois repoussée, est désormais espérée « *à l'automne, pour le mois de novembre* » pour un examen « *début 2016* » à l'Assemblée nationale.

La-Croix.com

<http://www.la-croix.com/Culture/Nouvelles-technologies/Loi-sur-le-numerique-les-Francais-consultes-2015-09-26-1361405>